



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

DU BRABANT WALLON
Greffe



Mom

en agréé)

Adresse complète du siège **Drève Richelle 167, 1410 Waterloo**

Extrait des décisions prises par écrit par l'actionnaire unique relevant du pouvoir de l'assemblée générale d'd 1 avril 2024:

- Herman Vandevenne, avec effet au 1 avril 2024

La composition du conseil d'administration de la Société avec effet au 1 avril 2024 est confirmée comme suit:

- o VAN STEKELENBURG Ignace, administrateur
- o BRUNINX Michaël, administrateur
- o HARREWIJN Matthijs, administrateur

Le conseil d'administration rappelle que, conformément à ses statuts, la Société est valablement représentée comme suit:

"L'organe d'administration représente la société à l'égard des tiers et en justice, en tant que demandeur ou défendeur.

La société est également valablement représentée à l'égard des tiers et en justice, en tant que demandeur ou défendeur, par chaque administrateur agissant seul.

Dans les limites de la gestion journalière, la société est également valablement représentée par un(des) délégué(s) à cette gestion.

La société est en outre, dans les limites de leur mandat, valablement représentée par des mandataires spéciaux."

2. Un pouvoir spécial est donné à Filip Van Acoleyen, Nicolas Bosschaerts, Anthea Debou, Brent Mastin et Simon Meyskens qui, à cet effet élisent domicile à Gateway building, 1930 Zaventem, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, agissant séparément, afin de publier les présentes décisions dans les annexes au Moniteur belge et de remplir toute les formalités relatives à la modification de l'inscription de la Société dans la Banque-carrefour des entreprises et auprès de l'administration de la TVA et à cet effet, signer toute pièce et tout acte, y compris les formulaires de publication et les formulaires spéciaux à transmettre aux guichets d'entreprises.

Brent Mastin
Mandataire spécial